Que se passe-t-il si je suis infecté ?

La majorité des personnes infectées ne développent pas de maladie.

- Une personne infectée sur cinq présentera des symptômes légers : maux de tête et fièvre, parfois accompagnés de douleurs musculaires, de boutons ou de rougeurs.
- Parmi les personnes infectées, 1 sur 150 (moins de 1 %) aura une maladie grave, comme une encéphalite ou une méningite. Un certain nombre d'entre elles pourront avoir des séquelles.
- Une personne qui ressent des maux de tête graves et inhabituels, une forte fièvre, une raideur au cou, de la confusion ou une faiblesse musculaire devrait consulter rapidement un médecin, en particulier si elle habite ou si elle visite une zone où le virus du Nil occidental est présent.
- L'infection par le virus du Nil occidental peut causer la mort, mais cela se produit rarement.

Il n'y a plus de signalement d'oiseaux morts dans le cadre de la surveillance du virus du Nil occidental. Les résultats de surveillance des années précédentes indiquent que le virus est présent dans certaines zones seulement. Puisque l'activité du virus du Nil occidental se limite à ces zones, les experts ont évalué qu'il n'est plus nécessaire de poursuivre la récolte et l'analyse des oiseaux au Québec.

Pour obtenir une information médicale, téléphonez à **Info Santé**.

Pour obtenir de l'information sur le virus du Nil occidental, consultez le site Internet du ministère de la Santé et des Services sociaux, à l'adresse suivante : **www.virusdunil.info** ou appelez Services Québec au numéro de téléphone sans frais :

418 644-4545
ou 514 644-4545
ou 1 877 644-4545.

07-211-01

Santé et Services sociaux
Québec

Des façons d'agir contre le virus du Nil occidental

Le virus du Nil occidental s'attrape par la piqûre d'un maringouin infecté, ce qui peut arriver n'importe où, y compris en ville ! Il est apparu au Québec en 2002. Tout porte à croire qu'il est au Québec pour y rester et que le risque d'infection est bien réel. Toutefois, vous pouvez agir contre ce virus en posant des gestes tout simples.

Je me protège

Je prends tous les moyens pour éviter les piqûres de maringouins.

- J'utilise un chasse-moustiques à base de DEET ou d'ingrédients contenus dans l'eucalyptus citron, en suivant bien le mode d'emploi sur l'étiquette. Utilisés selon les indications du fabricant, ces produits ne sont pas dangereux pour la santé. Pour choisir le produit qui répond le mieux à mes besoins selon sa durée de protection et les conseils d'utilisation, je consulte le site Internet **www.virusdunil.info**
- Je porte des vêtements longs de couleurs claires au cours des activités de plein air de fin de journée.

Les maringouins sont plus actifs au lever et au coucher du soleil.

Je nettoie

Je diminue le nombre de maringouins autour de la maison.

- J'installe des moustiquaires en bon état aux fenêtres de la maison.
- J'enlève ou renverse les vieux pneus, les chaudières, les barils et tout autre objet extérieur pouvant contenir de l'eau pour éviter que les maringouins s'y reproduisent.
- J'entretiens la piscine et j'élimine l'eau qui s'accumule sur la toile la recouvrant. Si la piscine est utilisée, la circulation d'eau créée par le filtre empêche les maringouins de s'y installer.
- Je couvre les poubelles et j'installe une moustiquaire sur les réservoirs d'eau de pluie.
- Je place des poissons qui mangent les larves de moustiques dans les étangs décoratifs.

Les maringouins peuvent se reproduire partout où de l'eau stagne durant quatre jours ou plus, même si la quantité d'eau est minime.

Suis-je à risque ?

Les adultes sont susceptibles de développer une maladie causée par le virus du Nil occidental. Les complications sont plus fréquentes après 50 ans ou si le système immunitaire est affaibli par une autre maladie. Il n'existe pas encore de vaccin contre le virus du Nil occidental.

Les enfants courent peu de risques de développer une maladie.